

CONSEIL GENERAL DE VALANGIN

SEANCE ORDINAIRE

LUNDI 25 JUIN 2018, SALLE DU CONSEIL GENERAL

Présidence : M. Vincent Challandes, vice-président, en remplacement de Mme M. Aquilon

Ordre du jour :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 19 février 2018
3. Examen des comptes 2017, rapport de la commission des finances
4. Rapports des commissions
5. Nomination du bureau du Conseil général pour la période 2018-19
6. Programme de législature
7. Réponse à la motion « Biolet »
8. Information sur le sujet de la fusion Neuchâtel-Ouest
9. Interpellation
10. Informations du Conseil communal
11. Divers

M. Challandes ouvre la séance à 20h00 et salue les membres présents.
Il demande s'il y a des modifications à l'ordre du jour ? Oui, répond le Conseil communal qui demande la suppression du point 6 « Programme de législature ». Le document est en cours de finalisation et il sera présenté lors de la prochaine séance du Conseil général.

1. Appel

12 personnes présentes

3 personnes excusées : Mme M. Aquilon, MM. J. Auroi et L. Schneider

2. Procès-verbal de la séance du 19 février 2018

La lecture n'en est pas demandée.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité, avec remerciements à son auteur.

3. Examen des comptes 2017, rapport de la commission des finances

Le vice-président donne lecture des comptes page par page. Les comptes se soldent par un déficit de CHF 242'853.30 pour un total de charges de CHF 2'203'249.09. Aucune question n'est posée.

La parole est donnée à la commission des finances. M. Terbaldi constate que le déficit présenté est de plus de CHF 87'202.00 par rapport au budget 2017. La commission demande au Conseil communal de trouver les moyens nécessaires

pour faire des économies et cela déjà pour le second semestre de l'année en cours.

N'ayant constaté aucune anomalie, la commission remercie le Conseil communal et l'administratrice pour le travail accompli et recommande au législatif d'accepter ces comptes déficitaires.

Mme Widmer explique que la fortune a été augmentée de quelque CHF 19'000.00, ceci dû à la vente du terrain des Grands Ras et du local Place de la Collégiale. Malgré le déficit qui vient en déduction de la fortune, celle-ci reste positive.

M. Challandes donne lecture de l'arrêté.

Au vote :

Article 1^{er} : accepté à l'unanimité

Article 2 : accepté à l'unanimité

Article 3 : accepté à l'unanimité

L'arrêté dans son ensemble : accepté à l'unanimité

Les comptes 2017 seront transmis au service des communes.

4. Rapports des commissions

Commission Avenir du village, M. Widmer

Le rapport de la commission portant sur l'analyse de l'évolution politique de la commune a été soumis au Conseil général lors de la dernière séance de 2017. Le rapport contient essentiellement une douzaine de paramètres à prendre en considération lors des discussions avec des partenaires potentiels de fusion. En addition, notre commission a proposé un plan d'action en sept étapes incluant deux votations populaires. Le rapport a été accepté sans modification et à l'unanimité.

Dans un 2^{ème} temps, la commission s'est focalisée sur une augmentation de l'attractivité du village. Dans ce but une rencontre a réuni plus de 20 personnes du village. Diverses animations et manifestations ont été évoquées et certaines seront approfondies par la commission.

La discussion a aussi clairement montré que la communication entre les différentes associations du village, la commune, les médias et les habitants est souvent insuffisante. Suite à ce constat, la commission a établi un concept de communication qui sera soumis prochainement au législatif.

Commission trafic, Mme Bleuer

La commission s'est réunie à 2-3 reprises. Le problème de l'intensité du trafic est au centre de ses préoccupations et cela évolue doucement.

Commission place de jeux, Mme Bleuer

La place est définie en contrebas du collège du côté du parc à voitures. Le dossier a été remis à un bureau d'études.

Commission d'urbanisme, M. Nguyen

La commission a examiné 6 projets et rendu 3 préavis favorables et 3 défavorables.

Elle a aussi effectué 2 visites de conformité avec avis favorable.

Commission déchets, M. Nguyen

La commission propose une nouvelle conception de récolte des déchets spéciaux et un rapport a été remis à chacun. Ce sujet n'est pas discuté ce soir.

5. Nomination du bureau du Conseil général pour la période 2018-19

Président : Vincent Challandes

Vice-présidente : Lise-Marie Schilling

Secrétaire : Jean Reymond

Vice-secrétaire : François Jaques

Questeurs : Luc Balmer et Alfred Widmer

6. Réponse à la motion « Biolet »

Une réponse sous forme de rapport a été transmise aux conseillers généraux.

M. Widmer dit que les motionnaires constatent que ce rapport n'apporte aucune réponse aux questions de la motion. Il informe qu'ils refusent ce rapport et le renvoie au Conseil communal pour complément d'information et de vraies réponses.

M. de Tribolet dit qu'il n'y a plus de projet pour l'instant et que si un projet se présente, il sera forcément différent.

Mme Bleuer dit que les questions posées, quel que soit le dossier présenté, seront les mêmes. Pas forcément répond M. de Tribolet, tant qu'on n'a pas un nouveau dossier on ne peut pas apporter de réponse concrète.

M. Challandes dit qu'il espère que les promoteurs tiendront compte des remarques formulées dans la motion dans leur nouveau projet.

M. Widmer dit que les promoteurs ne vont certainement pas en tenir compte, il n'est pas d'accord avec le Conseil communal car il ne répond pas aux questions de base, par exemple est-ce possible de changer l'affectation du terrain et le passer de zone haute densité à zone moyenne densité ? La question de la dispense de construire un abri ne trouve elle non plus pas de réponse dans le rapport du Conseil communal.

M. Jaques demande si juridiquement un dossier s'annule, ne devrait-on pas recevoir un courrier le confirmant ?

Si un nouveau dossier est déposé comment celui-ci sera traité par le Conseil communal, va-t-il être présenté à la commission d'urbanisme dès le début ? Il s'agit là d'une question importante qui demande réponse, car la commission d'urbanisme voudrait être associée dès le départ et ne pas être mise au pied du mur.

La mise à disposition du terrain communal a-t-elle fait l'objet d'un arrangement ? La commission demande à être consultée sur ce sujet.

M. Margotin dit qu'il s'agira de traiter un nouveau dossier, donc on pourra le traiter avec de nouvelles méthodes. Le Conseil communal prend note des remarques émises par la commission.

M. Widmer propose que le législatif accorde un an de plus au Conseil communal pour répondre aux questions de la motion. Il propose un vote.

Il est également demandé qu'aucun permis de construire ne soit délivré.

Au vote pour la prolongation du délai de réponse :

11 voix pour (à l'unanimité).

7. Information sur le sujet de la fusion Neuchâtel-Ouest

Mme Widmer fait un rapide rappel de l'historique qui a mené les 4 communes (Neuchâtel, Corcelles-Cormondrèche, Peseux et Valangin) à vouloir fusionner. Au vu de certaines irrégularités au niveau de Peseux, le résultat de la votation a été annulé par le Tribunal fédéral.

Tant que les habitants de Peseux ne sont pas exprimés sur la convention, on ne peut pas aller de l'avant sur d'autres projets, tout est bloqué.

Si Peseux accepte la convention, cela pose un tas de questions, il y a beaucoup d'inconnues.

Peseux se prononcera sur la convention à 4 puisque c'est celle-là qui a été acceptée par les 3 autres communes.

En principe, le scrutin aura lieu le 25 novembre prochain.

Aurélie Widmer précise qu'un groupe de travail, composé de 2 conseillers communaux par commune, a été créé. Il sera épaulé dans son travail par un professeur de droit, M. Mahon et le juriste du service des communes M. Leu.

Pour Valangin, c'est elle-même et Mario Vieira qui siégeront dans ce groupe de travail. Ce groupe est amené, dans un premier temps, à régler 3 objets : celui de la date d'entrée en fusion, celui du budget et le coefficient, toutes ces données ayant évoluées depuis 2016. Ensuite, en cas de oui à Peseux, d'autres questions devront être réglées. Mais de toute façon, les autorités élues en 2016 resteront en place.

Le Conseil général sera tenu au courant de l'évolution de ce dossier.

M. Masson demande dans l'hypothèse que Peseux vote oui à la fusion, si celle-ci prendra effet. Oui répond Aurélie Widmer.

8. Interpellation

Aucune interpellation.

9. Informations du Conseil communal

Aucune information.

10. Divers

M. Widmer vient sur le sujet de l'édicule public. Il trouve que le site est dans un état déplorable, avec des tags, vitres cassées, sale. Il fait deux propositions :

- soit on rétablit la situation, nettoyage, coup de peinture, remplacement de la vitre

- soit on ferme l'édicule et on l'utilise comme hangar de stockage

Il estime que cela donne une mauvaise image de marque pour un village classé par l'association des plus beaux villages de Suisse.

Mme Schilling, concernant l'immeuble Le Bourg 11 ex-Weber, intervient d'une manière assez virulente envers le Conseil communal qu'elle estime responsable de l'état des alentours en mentionnant notamment qu'il y a plein de débris de verres par terre, des vitres sont cassées et les enfants pénètrent à l'intérieur du bâtiment. Elle demande qu'on écrive au propriétaire en lui donnant un délai pour remettre le bâtiment en état et que si ce n'est pas fait dans le délai, la commune s'en chargera et lui fera payer la facture.

M. Reymond signale une décharge sauvage sur un terrain privé de la famille Aiassa. Il trouve dommage de laisser cela s'installer et demande que la commune

intervienne auprès du propriétaire pour qu'il assainisse son terrain dans les meilleurs délais.

Mme Bleuer soulève le problème de la vitrine du parc du Château et demande pour quelles raisons des entrepreneurs hors commune peuvent y placarder des publicités alors que ceux de Valangin ne peuvent pas. Elle demande combien ces entrepreneurs paient à la commune pour la location.

M. Masson, sur le sujet des enseignes sur les toits appartenant à Stéphane Robert, veut savoir, dans un souci de bonne compréhension, si c'est réglementaire et si le Conseil communal a accordé des dérogations au règlement ? Mario Vieira répond que les autorités communales ont accordé des autorisations en bonne et due forme et qu'il n'a pas été besoin d'accorder des dérogations et renvoie à l'article 31 du règlement de construction.

M. Masson, sur le sujet des entreposages sur les berges du Seyon, sur du terrain communal, demande si le Conseil communal s'occupe du problème et comment. Etienne de Tribolet informe que les locataires des cases de la rue du Saut ont été reçus et que la commune a résilié toutes les places de parc pour le 30 juin 2018. Dès que tout le matériel aura été évacué, de nouveaux emplacements seront délimités et reloués. Il ne sera plus toléré de dépôts sauvages sur les places, mais les véhicules sans plaque pourront y stationner. Le matériel devra être contenu proprement.

Concernant tout le matériel sur les berges du Seyon, il devra être évacué et nettoyé pour le 31 juillet 2018, mais il précise que cela pourrait être compliqué à la réalisation.

M. Nguyen demande si on pourrait les mettre à l'amende ? M. de Tribolet répond qu'on y va par étape mais qu'on y arrivera sans amender.

Mme Alves remercie le Conseil communal et l'employé communal car le village est très bien fleuri. C'est très beau.

M. Balmer demande qu'une annonce soit faite par le biais du Valang'infos pour rendre attentive la population sur la problématique des plantes toxiques, par exemple le séneçon de Jacob qui est très dangereux pour le bétail. Ces plantes se propagent très vite et il faudrait qu'elles soient arrachées avant de se répandre.

Mme Bleuer demande pourquoi plusieurs fontaines ne sont pas en eau. Le Conseil communal verra avec l'employé communal pour remédier à la situation.

Le président clôt la séance à 21h04.

Le président
V. Challandes

L'administratrice
F. Dubois